

Estimation des frais 2025-2026

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des frais qui pourraient vous être réclamés durant cette année scolaire.

P5 & P6

▶ Dans le cadre de la mission d'enseignement...

Frais scolaires obligatoires	Description/Exemples	Quantité	Prix
Activités pédagogiques, sportives et culturelles ; Déplacement et droit de participation	Cross inter-écoles (FRSEL) Journée sportive Spectacle, cinéma Musée	3 à 4 activités par an	De 3 à 10 € par activité
2. Activités pédagogiques (excursion)	Les ascenseurs du canal du Centre L'Archéosite 	Maximum 3 activités par an	De 10 à 25€ par journée
3. Séjour « Classes de montagne »	5 jours à La Bresse	En P6	550€ Etalement possible

Frais scolaires facultatifs	Description/Exemples	Prix
1. Matériel suggéré	Voir liste reçue	± 50€
2. Abonnement revues pédagogiques	Editions Averbode	40 à 45€/ an
	essentiellement	13 à 17€/ trim.

▶ Frais liés aux services annexes proposés par l'école...

Description	Prix
1. Surveillances ALE – temps extrascolaires Voir le courrier explicatif à suivre	30 €
2. Repas chauds Sandwich	5,40 € 3,20 €
3. Garderie/étude du soir ; les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h.	1 € entre 16h et 16h30 + 0,50 € entre 16h30 et 17h + 0,5 0€ entre 17h et 17h30 + 0,50 € entre 17h30 et 18h
4. Garderie du mercredi après-midi ; de 13h à 17h30	0,50 € par demi-heure entamée
5. Activité parascolaire de danse de la P3 à la P6.	Voir courrier explicatif à suivre
6. Photos scolaires	Photos individuelles (± 15 €) Photo de classe (± 5 €)

Les paiements des différents frais (activités, garderie, parascolaire, frais ALE ...) par le biais de l'application « Apschool » (voir rubrique « Apschool » sur le site internet de l'école).

Si vous ne parvenez pas à vous connecter ou à recharger votre compte, nous vous invitons à prendre contact par mail avec notre secrétariat: secretariat-secretariat.

Dans le courant de l'année, vous serez également invités à participer à certaines activités organisées en dehors du cadre scolaire (Souper de saint Nicolas, fancy-fair ...) qui font l'objet d'une tarification particulière.

D'un point de vue « législatif »

L'école est tenue d'informer les parents des différentes dépenses réalisées au travers de décomptes périodes.

Ceux-ci sont directement consultables sur le compte de votre enfant via l'application « Apschool ».

Cnfr. articles 1.7.2-1 à 1.7.2-6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire

+ circulaires n° 8170 du 30 juin 2021 & 9206 du 22 mars 2024 relatives à la mise en œuvre de la gratuité scolaire.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site www.efpsacrecoeurmons.be (Rubrique informations générales -> gratuité de l'enseignement)

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre précieuse collaboration.

La direction et l'équipe éducative.